

ARRETE N°2022-2023-SCOLARITE-JA-03

**PORTANT NOMINATION EN 2022-2023 DES JURYS D'ADMISSION
DE L'IUT DE TREMBLAY-EN-FRANCE POUR UNE ADMISSION EN 2023-2024**

La présidente de l'université Paris 8,

Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif au diplôme de Bachelor universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2008-265 du 17 mars 2008 modifiant le décret n° 84-1004 du 12 novembre 1984 relatif aux instituts universitaires de technologie ;

Vu l'arrêté n°NOM-2022-011 relatif à la nomination de la Directrice de l'IUT

Vu les statuts de l'IUT de Tremblay-en-France de l'université Paris 8 ;

Vu le code de l'éducation.

A R R E T E

ARTICLE 1 –

Le jury d'admission, chargé d'examiner en 2022-2023 les demandes d'admission et de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux formations de l'IUT de Tremblay-en-France en 2023-2024, est fixé comme suit :

Véronique DE SAINT GINIEZ
Christophe BEL
Fabien LAMBIEL
Joël MESTADIER
Farid OUANES
Arthur POIRIER
Ali TAIBI
Kamel ZEROUAL

ARTICLE 2 –

Mme Véronique DE SAINT GINIEZ est nommée présidente du jury d'admission désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'IUT de Tremblay-en-France et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis le 17 octobre 2022

La présidente
Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis
pour la Présidence et par Délégation
Le Directeur général adjoint des services
Arnaud DESJARDIN